

# Fichiers de base - Codifications automatismes

Paramétrage des journaux automatiques et des pièces types

- [Déclenchement des Journaux Automatiques - TCR](#)

# Déclenchement des Journaux Automatiques - TCR

Comme indiqué dans la présentation de la page de paramétrage, le journal d'abonnement se déclenchera à l'ouverture des mois de saisie en fonction du rythme que vous indiquerez alors que le journal permanent sera intégré dans la comptabilité à la demande de l'utilisateur.

- **Journal d'abonnement**

Les écritures appartenant au journal automatique intègrent la comptabilité lors de l'ouverture du mois. A noter qu'il est possible de déclencher les écritures trimestriellement. en effet, le paramétrage du code de saisie vous propose de choisir les mois où les écritures seront comptabilisées.

Assistant de modification d'un code de saisie

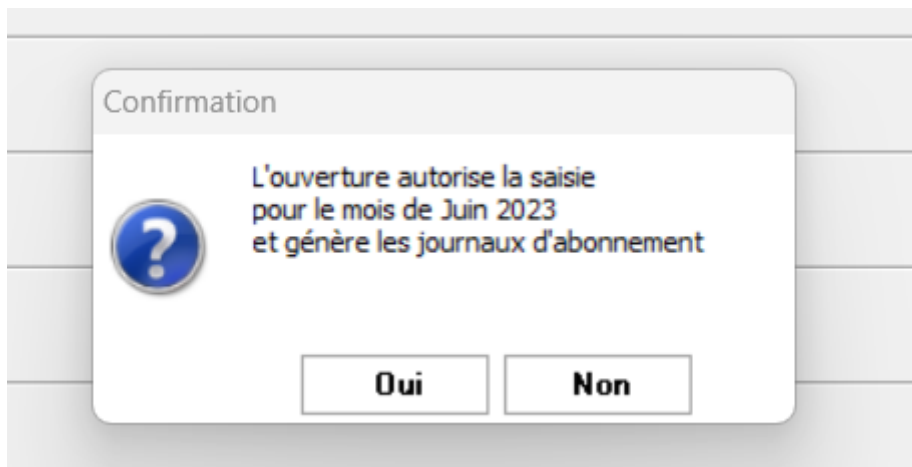
Calendrier du code de saisie AUTO JOURNAL AUTOMATIQUE

- janvier 2023
- février 2023
- mars 2023
- avril 2023
- mai 2023
- juin 2023
- juillet 2023
- août 2023
- septembre 2023
- octobre 2023
- novembre 2023
- décembre 2023

<< Précédent    Suivant >>    X Annuler

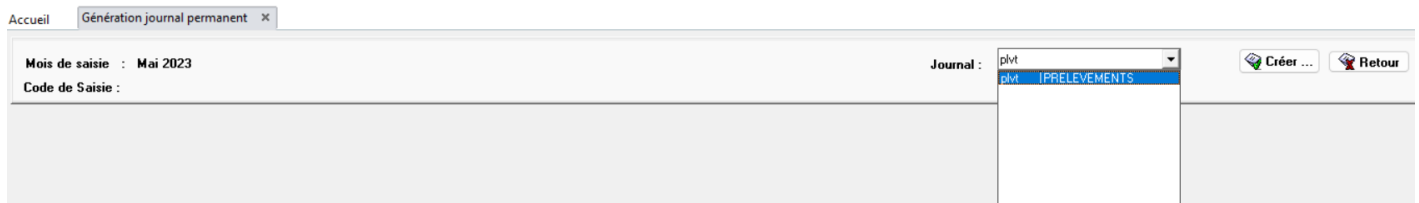
Dans l'exemple ci dessus, le journal d'abonnement ne se déclenchera que les mois de mars, juin, septembre et Décembre.

En "*Traitements périodiques / Ouverture des mois*" le programme vous informe de la génération du journal d'abonnement.



### • **Journal Permanent**

En "*Gestion de la comptabilité / Journal permanent*", vous devez sélectionner le code du journal permanent que vous souhaitez déclencher.



Puis confirmer la date. Vous pouvez personnaliser le libellé ou conserver le libellé d'origine. Lorsque vous validez, le masque de saisie apparait.

Mois de saisie : Mai 2023						
Code de Saisie : PLVT - Prélèvements permanents						
Folio 001						
Jour	IS	Compte	Contrepartie	Débit		Crédit
Libellé				Stat1	Stat2	Stat3
30		FOEDF			112,55	
PLVT EDF Mai 2023						
30		FOORANGE			250,00	
PLVT ORANGE Mai 2023						
30		1648200000			1 000,00	
REMB EMPRUNT 19500						
30		6611000000			150,00	
CHARGE INTERET EMPRUNT 19500						
				2		

Dans l'exemple il n'y a pas de contrepartie puisque le journal permanent est associé à un code de Trésorerie. La contrepartie est définie dans le code journal.

Nous visualisons l'impact des \$M \$A dans les libellés. Il se termine par le mois et l'année du mois de saisie (A savoir mai 2023)